



ASSOCIATION DES AMIS ET DES ANCIENS ÉLÈVES DU LYCÉE LAKANAL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU SAMEDI 2 JUIN 2018

Lieu : Lycée LAKANAL (parloir) 92330-SCEAUX

Ordre du jour : 1-Accueil des participants

2-rapport financier

3-Rapport moral par le Président

4-Candidatures au comité

5-Modalités d'adhésion à l'AAAELLK en 2019

6-Informations sur les journées du patrimoine au lycée Lakanal

7-Questions diverses

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur Gilles Mergy (Président de l'AAAELLK)
Jean-Pierre AUJOLET assure le secrétariat de la séance.

Sur les 180 adhérents, 23 sont présents et 10 ont envoyé un pouvoir et sont représentés.

Avant le début de l'Assemblée Générale Monsieur Patrick Fournié, proviseur du lycée intervient en saluant tous les participants et souligne combien il est heureux de diriger une cité scolaire dynamique qui obtient d'excellents résultats à tous les niveaux. Il indique que la période de fin d'année qui est celle des examens n'a pas freiné l'activité des Elèves qui participent aux nombreuses activités proposées par le lycée et la ville de Sceaux. Il informe l'AAAELLK de la décision de donner le nom de « Emmanuel Leroy-Ladurie » à la salle historique du « parloir ». Ce nom sera effectif lors d'une cérémonie qui se déroulera le 27 juin en présence du célèbre historien qui a été élève au lycée de 1944 à 1947.

Monsieur Gilles Mergy remercie monsieur le Proviseur de son intervention et de l'accueil toujours bienveillant qu'il réserve à l'Association des anciens élèves puis il ouvre l'Assemblée Générale à 10h30.

Après avoir souhaité la bienvenue à tous les participants, Gilles Mergy présente l'ordre du jour et

Association des Amis et des Anciens Élèves du Lycée Lakanal (AAAELLK)
(Association loi de 1901, déclarée le 14 février 1906 – l'association bénéficie du soutien de la Ville de Sceaux)
AAAELLK - Lycée Lakanal - 3 avenue du Président Roosevelt - 92330 Sceaux
www.aaellk.org association@aaellk.org

Il donne ensuite la parole à M Bernard Werlé qui, en sa qualité de vérificateur des comptes, va présenter le rapport financier.

Point 2 : Rapport Financier

Bernard Werlé donne lecture du rapport financier. Les comptes établissent un résultat positif de + 1 097,27 euros en 2017. Bernard Werlé précise qu'à la fin de l'exercice 2017, l'Association dispose de 9142,66 euros à la banque Postale répartis entre un compte courant CCP dont le solde est de 6961,29 euros et un livret A avec un solde de 2 181,37 euros. En 2017, outre une subvention de 450 euros reçue de la Ville de Sceaux la quasi-totalité des recettes provient des adhésions alors que les principales dépenses se répartissent entre, l'édition et l'envoi de la Gazette et la remise des diplômes du bac. Après avoir remercié Bernard Werlé pour la clarté du rapport, Gilles Mergy indique que la situation financière reste toujours délicate. A la suite de la lecture du rapport financier Gilles Mergy propose de reporter à nouveau le résultat bénéficiaire de l'exercice. En l'absence de questions Gilles Mergy procède aux votes des résolutions concernant ces aspects financiers.

1^{ère} résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du vérificateur des comptes et pris connaissance des comptes de l'exercice 2017, approuve les comptes tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion de l'Association telle qu'elle ressort de l'examen dudit rapport.

En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice clos en 2017

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

2^e résolution :

L'Assemblée générale, constatant que le résultat de l'exercice 2017 s'élève à +1 097,27 euros, approuve la proposition du comité et décide d'affecter cette somme en report à nouveau

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Point 3 :Rapport moral

Gilles Mergy présente le rapport moral de l'année 2017.(voir en PJ) et complète son exposé par des informations sur les journées du patrimoine qui seront organisées à Lakanal les 15 et 16 septembre 2018.

En réponse à diverses questions de l'Assemblée des précisions sont données. M Podesta demande si un comparatif a déjà été fait avec d'autres lycées sur la provenance des ressources. Gilles Mergy indique qu'un benchmark avec des lycées comparables permet de constater que Lakanal est très faible au niveau des dons d'entreprises mais que la récente création d'une fondation par le lycée ne permet pas d'envisager d'améliorer cette situation . Serge Pinaud constate que l'association des Anciens de Henri IV regroupe 600 membres (contre 200 à Lakanal incluant les logeurs) .M Podesta in-



dique qu'il pense pouvoir amener quelques nouveaux membres. Mme Follenfant regrette l'absence d'un annuaire des anciens qui serait une source de renseignements favorable au recrutement d'adhérents. Nadine Deturche attire l'attention sur la nouvelle réglementation concernant la gestion des données personnelles. Alain Delcamp fait un rapide point sur la rénovation de la fresque avec une situation toujours bloquée. Il évoque quelques pistes de financement dont une vente aux enchères de maillots du club de rugby du « Racing92 » signés par les joueurs qui pourrait être organisé dans une salle de la ville de Sceaux (Mme Chauvet indique qu'un maillot portant la signature du footballeur Neymar est vendu sur internet au prix de 1 600 euros). Le concours de M Allardi, Maire adjoint délégué à la culture mais aussi commissaire-priseur et ancien élève du lycée sera demandé. A une question de Dominique Fruchter Alain Delcamp précise qu'un compte spécial sera ouvert pour la fresque dont Bernard Werlé aura la signature.

Point 4 : Candidatures au comité

Comme le prévoit l'article 9 des statuts, les membres du comité sont élus pour 3 ans et ils sont rééligibles. Cette année 4 membres, élus en 2015, voient leur mandat arriver à expiration.

Gilles MERGY, Leila MOURELON, Gilda PINAUD et Jean-Yves POUTIERS ont fait part de leur intention de renouveler leur mandat. De plus Marie Elisabeth BOURGEOIS et Philippe PODESTA ont fait acte de candidature.

Gilles MERGY propose alors le vote de la résolution suivante :

3^e Résolution : l'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des mandats arrivés à échéance, des candidatures pour poursuivre les mandats à renouveler et des nouvelles candidatures décide de renouveler les mandats des membres du comité suivants pour une durée de trois ans : Gilles Mergy, Leila Mourelon, Gilda Pinaud, Jean-Yves Poutiers et de nommer pour une durée de 3 ans les nouveaux membres Marie-Elisabeth Bourgeois et Philippe Podesta.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Comme le prévoit l'article 10 des statuts le comité nommera les membres du bureau lors de la prochaine réunion du comité

Point 5 : Modalités d'adhésion à l'AAAELLK

Compte tenu de la situation financière évoquée lors des précédents points à l'ordre du jour Gilles Mergy propose de porter le prix de l'adhésion à 30 euros par an à compter de 2019

4^e résolution :

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des conditions de gestion des ressources de l'Association décide de porter la cotisation annuelle des adhérents à 30 euros par année et par adhérent à compter de l'année 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Point 6 : Informations sur les journées du patrimoine

Philippe Nadeau informe l'assemblée sur l'organisation des journées du patrimoine au lycée Lakanal les 15 et 16 septembre 2018. Les visites seront organisées par groupe de 25 personnes avec inscription préalable auprès du service du tourisme de la ville de Sceaux. 8 départs de groupe sont prévus (3 le samedi après midi et 5 la journée du dimanche) .La ville de Sceaux organisera la communication de l'événement. L'AAAELLK assurera le réceptif au lycée et les commentaires auprès des visiteurs. Philippe Nadeau indique que des bénévoles sont bienvenus pour encadrer ces visites.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 12heures

Gilles MERGY
Président

Jean-Pierre AUJOLET
Secrétaire

